

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
DE NEUFCHÂTEAU

Ville de Vittel

ARRÊTÉ

Arrêté n°2018-928

**Objet : Création d'un emplacement réservé aux véhicules de transports scolaires
Face au numéro 95, rue du Bruant Jaune**

Le Maire de la ville de Vittel,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 ;

Vu le Code Pénal et notamment ses articles R.610-5° et R.221-6° ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la nécessité de créer un nouvel emplacement d'arrêt dédié aux véhicules de transports scolaires face au 95 rue du Bruant Jaune à Vittel ;

ARRÊTE

Article 1. L'arrêté n°2018-127 en date du 27 février 2018 est abrogé.

Article 2. Un emplacement d'arrêt dédié aux véhicules de transports scolaires est créé face au numéro 95, de la rue du Bruant Jaune à Vittel.

Article 3. Une signalisation réglementaire est apposée par les services techniques de la ville de Vittel.

Article 4. La Police Municipale, la Gendarmerie et tous agents de l'autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VITTEL, le 15 novembre 2018



Maire,

Franck PERRY
Franck PERRY.